

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



 UK Government



Atelier de la CASM/CCM pour l'Afrique francophone 2023

Document d'information

Motivée par des principes d'humanité et préoccupée par l'étendue des souffrances civiles causées par ces armes, la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM/CCM) a mis en place une interdiction complète des armes à sous-munitions. La CASM est un traité international juridiquement contraignant qui interdit complètement l'utilisation, la production, le stockage et le transfert d'armes à sous-munitions, exige la destruction des stocks d'armes à sous-munitions dans un délai de huit ans et l'enlèvement des terres contaminées dans un délai de dix ans. Les bombes à sous-munitions ont tué et blessé des milliers de civils au cours des 70 dernières années et continuent de le faire aujourd'hui. Dans tous les conflits où ces armes ont été utilisées, elles ont laissé un schéma prévisible de souffrance humaine. C'est ce mal inacceptable que la Convention sur les armes à sous-munitions a été créée pour prévenir et atténuer.

Un engagement solide en faveur de la coopération et de l'assistance internationales pour permettre aux États parties de mettre en œuvre leurs obligations a été au cœur des négociations qui ont abouti à l'adoption de la CASM en 2008. La Convention repose donc fortement sur la transparence, une coopération efficace et une assistance constructive entre et entre toutes les parties prenantes de la CASM. Ils peuvent également bénéficier des bonnes pratiques, des outils et des ressources existants visant à accroître les partenariats, à faciliter la coopération et à garantir la pleine mise en œuvre des obligations. Si les États parties ne sont pas en mesure de traiter les zones contaminées ou de détruire les stocks d'armes à sous-munitions, ils peuvent soumettre des demandes de prolongation prolongeant les délais initiaux.

Le Plan d'action de Lausanne (PAL) adopté par les États parties lors de la deuxième Conférence d'examen (2RC) tenue en 2021 a souligné la nécessité urgente de poursuivre les efforts pour promouvoir les normes établies par la Convention. Au 10 novembre 2022, 123 États se sont engagés à atteindre les objectifs de la CASM - 110 en tant qu'États parties et 13 en tant que signataires. Quarante-trois (43) des 54 pays africains se sont engagés dans le traité, démontrant l'engagement fort du continent africain envers une région exempte d'armes à sous-munitions. Parmi les pays d'Afrique francophone, 16 sont des États parties, 3 sont signataires et 2 États non-parties à la CASM.

Les États africains ont la possibilité d'être l'une des premières régions à être déclarée exempte d'armes à sous-munitions. Le leadership de l'Afrique pour interdire les armes à sous-munitions enverra une fois de plus un message fort contre toute utilisation de ces armes, sauvant ainsi des vies et des moyens de subsistance dans le monde entier. L'adhésion à la Convention est réalisable et un soutien est disponible pour permettre aux États de remplir leurs obligations - qu'il s'agisse de la mise en œuvre de mesures nationales, de rapports annuels de transparence, d'assistance aux victimes, de destruction de stocks ou d'enlèvement de restes d'armes à sous-munitions.

Malgré les progrès réalisés dans la poursuite de l'acceptation universelle de la Convention, il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif du PAL. Une augmentation du nombre d'adhésions à la Convention, en particulier dans la région africaine, serait essentielle pour intensifier les efforts visant à promouvoir le respect des normes de la Convention et à parvenir à son universalisation.

Objectif

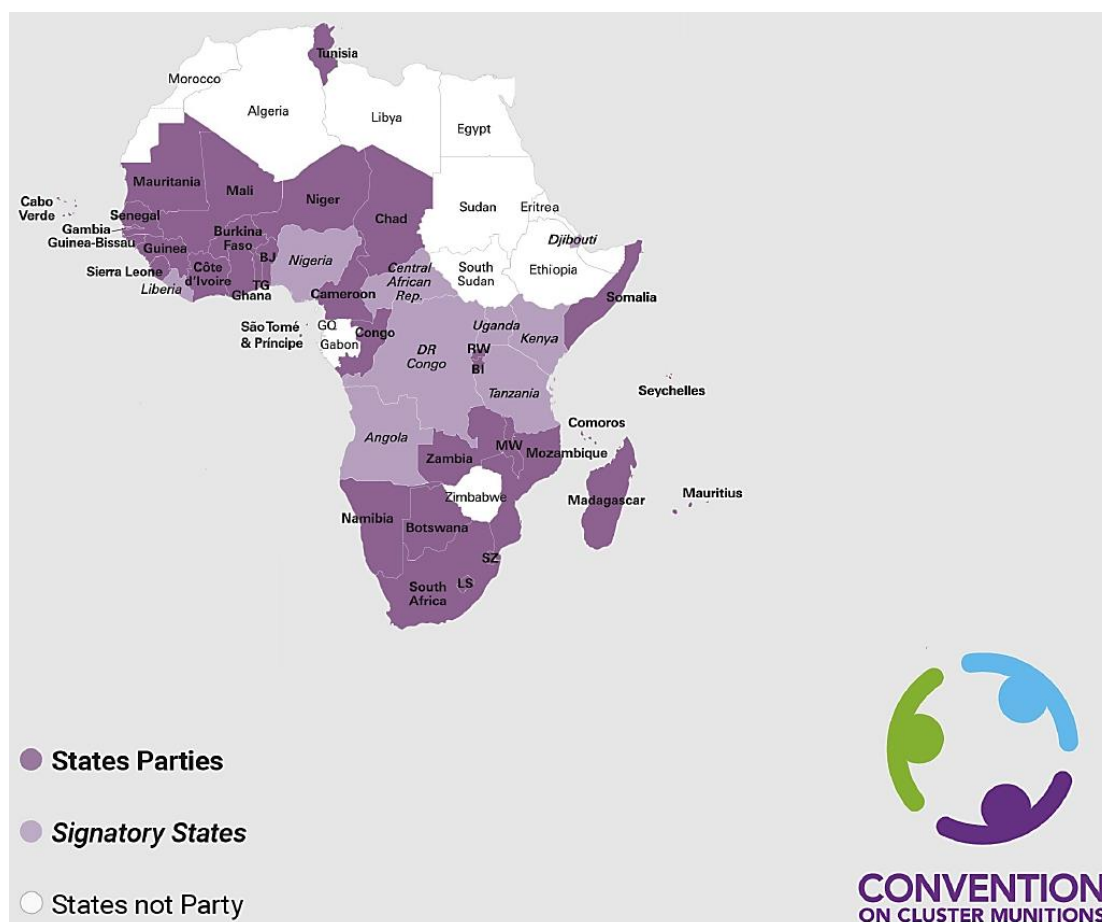
L'atelier s'appuie sur des actions passées telles que les déclarations des réunions d'Accra (2012) et de Lomé (2013), l'engagement d'Addis-Abeba de 2016 sur l'universalisation et l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions, le séminaire de ratification de la CASM tenu à Kampala (2017) et l'atelier régional africain d'universalisation de la CASM qui s'est tenu à Abuja (2022).

L'atelier vise à donner aux États africains francophones signataires et aux États non parties l'occasion de discuter des obstacles et des défis rencontrés dans le processus de ratification ou d'adhésion et d'explorer des solutions concrètes pour assurer leur adhésion rapide. Les représentants des États participant à l'atelier devront fournir un aperçu actuel de l'état de leurs processus de ratification ou d'adhésion à la Convention.

La onzième Assemblée des États parties (11MSP) à la Convention sur les armes à sous-munitions se tiendra à Genève, en Suisse, du 11 au 14 septembre 2023. Lors de cette réunion, les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions rendront compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs obligations conventionnelles et du plan d'action de Lausanne. Les signataires et les États non parties seront également encouragés à fournir des mises à jour sur leurs progrès et leurs projets de ratification ou d'adhésion à la Convention.

L'atelier est organisé par l'Unité d'appui à l'application (ISU) de la Convention sur les armes à sous-munitions avec le soutien financier des gouvernements de la Suisse et du Royaume-Uni et coorganisé par les gouvernements du Cameroun et de l'Iraq.

Adhésion à la CASM des pays africains



STATUT DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE A LA CASM (décembre 2022)

États parties	États signataires	États non parties
<ol style="list-style-type: none">1. Bénin2. Burkina Faso3. Burundi4. Cameroun5. Chad6. Comores7. Congo (RC)8. Côte d'Ivoire9. Guinée10. Madagascar11. Mali12. Niger13. Rwanda14. Senegal15. Seychelles16. Togo	<ol style="list-style-type: none">1. République centrafricaine (RCA)2. Djibouti3. République démocratique du Congo (RDC)	<ol style="list-style-type: none">1. Guinée équatoriale2. Gabon